



Département de
l'Allier
Canton de
Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins

Mairie de SAINT-PLAISIR

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240516-DEL202405_19-DE



SÉANCE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représenté :

Suffrages exprimés : 7

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 25 mai 2024*

Le Maire

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN, Magali PARIS, Alain POUSSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

Étaient excusées : Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT 11 B ROUTE D'YGRANDE

Monsieur le Maire expose qu'une demande a été déposée pour le logement en cours de rénovation au 11B Route d'Ygrande.

La demande concerne un couple et un enfant prochainement.

La rénovation n'est pas terminée et le logement devrait être prêt pour le 1^{er} septembre 2024.

Monsieur GRANDCHAMP et Madame FAIRFORT ont visité le logement.

Le loyer proposé est de 400€, les charges locatives sont de 15€ (TEOM et assainissement).

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

CONSENT l'attribution du logement aux conditions ci-dessus à Madame FAIRFORT et Monsieur GRANDCHAMP,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tous documents afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX